

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1008

14 mai 2011

SOMMAIRE

Alternative Business Solution S.A.	48384	Immo ARA Sàrl	48369
BioPart Investments S.A.	48342	Keythong International Limited S.A.	48378
Bumble Bee GP S.à r.l.	48352	Krotz S.A.	48341
DVL Media Services Sàrl	48344	Lamyl International Corporation S.A.	48381
DVL Production Sà r.l.	48346	Mawa Sàrl	48372
ECEF-IHV SA	48374	MGJL Management (Lux) S.à r.l.	48371
Equal-Plus S.A.	48384	Miron S.A.	48374
Ersel Gestion Internationale S.A.	48348	Müller Freßnapf GmbH	48374
Etimine S.A.	48378	Müller Reitsport G.m.b.H.	48377
Euramyl S.A.	48349	P.R.C. Holding S.A.	48384
Facts Services	48351	Prosperinvest Holding S.A.	48342
Fields Investholding S.A.	48359	Redwood CBO S.A.	48343
Financière Palladio S.à r.l.	48351	Sa.Fa. S.A.	48346
FO DBH S.A.	48362	ShapeZ S.à r.l.	48338
Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial	48362	Sofco Groupe S.A.	48360
Fortezza S.à r.l.	48359	Unibail Rodamco SIBV	48363
Grace Lodge Care Investments S.à r.l.	48363	UrAsia Energy Holdings Ltd	48381
Helarb C.C.N. S.à r.l.	48369	Vortex S.A.	48372
Helarb Investments Manager S.à r.l.	48369	Waterl'Eau International S.A.	48349
Hypercenter Holding S.A.	48382	Wimafel S.A.	48344
		WSM Luxembourg Holding S.à r.l.	48363

ShapeZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.019.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MEUSINVEST S.A., a société anonyme (corporation) duly organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered at the Registre de Commerce et des Société (Company and Trade Register) under the number B 153.364, duly represented by its sole director, Mr. Geert DIRKX, expert-comptable, born on October 10, 1970 in Maaseik (Belgium), with professional address in L-2561 Luxembourg, rue de Strasbourg 31.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ShapeZ S.à r.l. (“the Company”), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies (“the Law”), as amended, as well as these Articles of Association (“the Articles of Association”).

Art. 2. The registered office is established in the City of Luxembourg and may be transferred within the same municipality by resolution taken by the Management. The registered office can be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a shareholders’ resolution amending the Articles of Association.

Art. 3. The purpose of the Company is the development, acquisition and exploitation of every right linked to the intellectual property, such as patents, trademarks, designs, models and copyrights of software, being protected or not.

Furthermore, the Company may hold participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as administrate, develop and manage such participations. The Company may provide any financial assistance by granting loans, guarantees or securities in any kind or form.

The Company may carry out real estate transactions as well as commercial, industrial and financial transactions that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time. The death of a shareholder will not dissolve the Company.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares without any nominal value and all fully paid-in.

All shares are registered. The subscribed capital can be increased or decreased by a shareholders’ resolution amending the Articles of Association.

The Company can redeem its own shares within the limits of the Law.

Art. 6. The Company will be managed by one or more managers (“the Management”), without any obligation to be a shareholder, appointed for a limited or unlimited period of time. They are re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided the Law.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

In case of a sole manager, the Company will be bound by his or her signature. He or she will be named for a period of time of one year, re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided by the law.

In case the Management is represented by more than one manager, the board of managers will be represented by two classes of managers, i.e.:

- A management of class A, represented by one or more managers to be named for an unlimited period of time,
- A management of class B, represented by one or more managers to be named for a period of time of one year, re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided by the law.

In this case, the Company will be bound by the joint signature of a manager of class A and a manager of class B.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

Art. 7. The Company’s financial year shall begin on January 1 and shall end on December 31 of each year.

Art. 8. The Management drafts the annual accounts as defined by the Law. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed capital. The remaining annual net profits shall be at the free disposal of the shareholders.

Art. 9. The Management may distribute interim dividends under the conditions in within the limits provided by the Law. If the interim dividend distributed by the Management exceeds the final dividend decided by the shareholders, the surplus will be considered as a deposit on future

Art. 10. The Company may be liquidated at any time under the conditions and within the limits provided by the Law. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders setting the powers and compensation of the liquidator(s).

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

MEUSINVEST S.A., prenamed	<u>100 shares</u>
Total	100 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Shareholders resolutions

Here and now, the above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The Management is composed by:

One sole manager, being Mr. Geert DIRKX, prenamed. His mandate will lapse at the general meeting that will deliberate on the balance sheet as at December 31, 2011.

2. The registered office will be fixed at 31, rue de Strasbourg in L-2561 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MEUSINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.364, ici

représentée par son administrateur unique, Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ShapeZ S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

Au cas où la Société est gérée par un gérant unique, elle sera valablement engagée par sa seule signature. Le gérant unique sera nommé pour une période de un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Au cas où la Gérance est composée de plusieurs gérants, deux classes seront créées, à savoir:

- Une gérance de classe A, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de temps illimitée;
- Une gérance de classe B, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Dans ce cas, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale des associés se tiendra en 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

MEUSINVEST S.A., prénommée 100 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. La Gérance est composée d'un gérant unique, à savoir M. Geert DIRKX, prénommé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan arrêté au 31/12/2011.

2. Le siège social de la Société est établi au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. LAC/2011/8558. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026739/195.

(110032270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Krotz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011042018/11.

(110047738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Prosperinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.205.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 novembre 2010

Première résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance le 21 octobre 2009, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 21 octobre 2009 le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et de Monsieur Spyridon P. MAVRIKIS, né à Athènes (Grèce) le 04/03/1932 domicilié professionnellement 6, Patriarhou loakeim, 106 74 Athènes (Grèce), ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPERINVEST HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Référence de publication: 2011045992/21.

(110051855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

BioPart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 132.445.

—
L'an deux mille onze, le premier février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BioPart Investments S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg numéro B 132445, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2551 du 9 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

2. Modification afférente:

- de l'article 2, alinéas 1^{er} et 2, des statuts;

- de l'article 13, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier:

- l'article 2, alinéas 1^{er} et 2, des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéas 1^{er} et 2).** Le siège de la société est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville d'Esch-sur-Alzette par simple décision du conseil d'administration."

- l'article 13, alinéa 2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. (alinéa 2).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.00 heures."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Françoise HÜBSCH, Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2011. Relation GRE/2011/696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027319/62.

(110033035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Redwood CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

—
EXTRAIT

Lors du conseil d'administration tenu en date du 31 mars 2011, les administrateurs ont nommé Monsieur Erik van Os, administrateur, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011045997/17.

(110051847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

DVL Media Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.764.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions de gérant de la société à responsabilité limitée DVL MEDIA SERVICES enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 144.764, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24.09.2010.

Jean-Baptiste Stock

Gérant

Référence de publication: 2011045829/12.

(110051463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Wimafel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 101.358.

L'an deux mille dix, le vingt neuf décembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WimafelS.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.358, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 861 du 23 août 2004, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que K-Development S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.443, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1989 du 14 août 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également la «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2530 du 22 novembre 2010, modifié par acte du 18 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et

(ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenu l'actionnaire unique de la Société Absorbée en vertu d'un contrat de cession daté du 15 novembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 2530 du 22 novembre 2010, modifié par acte du 18 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à (i) deux administrateurs de la société Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peterelchen, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conjointement, et (ii) un administrateur de la société Olos Management S.A., précitée, agissant conjointement avec soit Monsieur Daniel Gillard, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, soit Monsieur Marc Streibel, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à 1.300,- EUR

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2011. Relation GRE/2011/167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026788/97.

(110031830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

DVL Production Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.763.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions de gérant de la société à responsabilité limitée DVL PRODUCTION enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B144.763, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24.09.2010.

Jean-Baptiste Stock

Gérant

Référence de publication: 2011045830/12.

(110051458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Sa.Fa. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.800.

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SA.FA. S.A., ayant son siège social est à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 122.800,

constituée par acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C n°210 du 20 février 2007, page 10074, les statuts n'ayant été modifiés jusqu'à ce jour.

La société a un capital social de EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune, entièrement souscrit et libéré,

Ci-après dénommée notre Société.

L'assemblée est présidée par M. Salvatore DESIDERIO, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Amanda RUSSO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Emmanuelle BRULE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 310 (trois cent dix) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 29 novembre 2010, prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIN.E.A. FINANCIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.748 (la société absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2663 en date du 4 décembre 2010, page 127.806 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 29 novembre 2010, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange, et

C: des rapports écrits datés deux des 13 décembre 2010 des experts indépendants, le réviseur d'entreprises «HRT Révision S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, agissant pour FIN.E.A.

FINANCIERE S.A. et le réviseur d'entreprises «GSL Fiduciaire Sàrl» ayant son siège social au 37, Rue Romains Fandel à L-4149 Esch-sur-Alzette agissant pour SA.FA. S.A.,

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion, notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante à raison de 108 actions nouvelles de la société absorbante pour les 310 actions de notre Société et transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de notre Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

5) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 108 actions nouvelles de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 310 actions de notre Société.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

1: le projet de fusion par absorption daté du 29 novembre 2010, prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIN.E.A. FINANCIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.748 (la société absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2663 en date du 4 décembre 2010, page 127.806, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 29 novembre 2010, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

3: les rapports écrits des experts indépendants, le réviseur d'entreprises «HRT Révision S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, agissant pour FIN.E.A. FINANCIERE S.A. et le réviseur d'entreprises «GSL Fiduciaire Sàrl» ayant son siège social au 37, Rue Romains Fandel à L-4149 Esch-sur-Alzette, agissant pour SA.FA. S.A..

Le rapport du réviseur d'entreprises «GSL Fiduciaire Sàrl» ayant son siège social au 37, Rue Romains Fandel à L-4149 Esch-sur-Alzette agissant pour notre Société, conclut comme suit:

«Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange et les modalités de fusion ne sont pas pertinents et raisonnables.

Ce rapport est émis dans le cadre de la fusion FIN.E.A. FINANCIERE S.A. – SA.FA. S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par l'absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

à l'exception de la prime de fusion revue à 308.426,13 selon recommandation des deux réviseurs indépendants,

dans le rapport d'échange de 108 actions nouvelles de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 310 actions de notre Société,

notamment par l'échange de toutes les 310 (trois cent dix) actions de notre Société, contre 108 (cent huit) actions nouvelles de la société absorbante, sans soulte et, le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

Troisième résolution

Du point de vue comptable et fiscal les opérations de notre Société sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, à partir du 1^{er} janvier 2010, tous les bénéfices ou pertes réalisés depuis cette date étant considérés accomplis pour compte de la société absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 108 actions nouvelles de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 310 actions de notre Société.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, A. RUSSO, E. BRULE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 07 janvier 2011, LAC/2011/1187. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): C. SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011026743/137.

(110031789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2011

En date du 28 mars 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Mme Francesca de Bartolomeo en qualité d'Administrateur
- d'élire M. Danilo Vitali, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Mme Francesca de Bartolomeo
- de renouveler les mandats de M. Alberto Pettiti, de M. Umberto Giraudo, de M. Max Meyer et de M. Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ersel Gestion Internationale SA

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011045834/20.

(110051865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 29 mars 2011

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Matthew Elias TRILLING, directeur de société, demeurant au 75, Arboretumlaan, B - 3080 Tervuren.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045842/15.

(110051554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.924.

—
L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Waterl'Eau International S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 83.924, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 12 février 2002, modifié suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 5 août 2002,

modifié suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1446 du 23 décembre 2005

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie THEISEN, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eliane IRTHUM, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), par versement en espèces.

2.- Libération et émission de 16.900 nouvelles actions d'une valeur nominale à EUR 10.- par action.

3.- Fixation d'un nouvel capital autorisé de EUR 1.000.000,-.

4.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

5.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), par la création et l'émission de 16.900 (seize mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution - Souscription et Libération

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

L'assemblée constate que les 16.900 (seize mille neuf cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par DOUGLAS ROAD S.A., la société anonyme de droit du Costa Rica, ayant son siège social à SAN JOSE, Calle Central, Calle Veintisiete, ici représentée par Sylvie THEISEN, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

DOUGLAS ROAD S.A., représentée comme indiqué ci-avant déclare souscrire à 16.900 (seize mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et les libère par apport en espèces de EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille euros), entièrement imputé au compte capital social de la société.

Le montant de EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille euros) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau capital autorisé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) et de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. Capital social - Capital autorisé - Actions.

Capital social

Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2010 à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres..

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Actions

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.700,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.THEISEN, E.IRTHUM, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026785/114.

(110032224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Facts Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 1^{er} avril 2011 que Monsieur Patrick Schott, né le 17 septembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement 37A, Avenue J.F. Kennedy, Bâtiment Président East, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045846/13.

(110051617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Financière Palladio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.682.

Rectificatif au dépôt du 31/03/2011 L110050682

Cette mention remplace le précédente version déjà publiée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045847/13.

(110051828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Bumble Bee GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.039.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of February.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Lion/Big Catch Cayman L.P.", an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships under number ST-44968, having its registered office at c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner Lion/Latimer GP II (Guernsey) Limited, a company incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company, having its registered office at Second Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP,

here represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 February 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Bumble Bee GP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

In particular, the Company shall act as unlimited shareholder and manager of Bumble Bee Holdco S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, for which purpose the Company may hold one or more unlimited shares in Bumble Bee Holdco S.C.A. In addition, the Company may hold one or more limited shares in Bumble Bee Holdco S.C.A.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital – Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution

concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such conflict prior to the start of the meeting and subject to the requirements of Luxembourg law.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder – Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed and paid up by Lion/Big Catch Cayman L.P., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - Mrs. Janet Mary Dunlop, born on 8 July 1962 in Hastings, England, having her professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as Manager A;
 - Mr. Jeffrey Chang, born on 23 June 1980 in Washington, USA, having his professional address at 888 7th Avenue, 43rd Floor, New York, NY 10016, USA, as Manager A;
 - Mr. Johan Dejans, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, as Manager B;
 - Mr. Richard Brekelmans, born on 12 September 1960 in Amsterdam, the Netherlands, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Manager B; and
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Manager B.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-sept février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Lion/Big Catch Cayman L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Partnerships sous le numéro ST-44968, ayant son siège social c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY11104, Iles Caïmans, représenté par son general partner Lion/Latimer GP II (Guernsey) Limited, une société constituée et existant selon les lois de l'île de Guernsey, enregistrée aux Iles Caïmans en tant que société étrangère, ayant son siège social au 2ème étage, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernsey, le 17 février 2011.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bumble Bee GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En particulier, la Société agira en tant qu'associé commandité et gérant de Bumble Bee Holdco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, en vue de quoi la Société pourra détenir une ou plusieurs actions de commandité dans Bumble Bee Holdco S.C.A. En outre, la Société pourra détenir une ou plusieurs actions de commanditaire dans Bumble Bee Holdco S.à r.l.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et, en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante. Un gérant ne pourra pas voter à une réunion du conseil de gérance concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil de gérance sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil de gérance et sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Lion/Big Catch Cayman L.P., prénommée, a souscrit et payé toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Janet Mary Dunlop, née le 8 juillet 1962, à Hastings, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant que Gérant A;
 - Monsieur Jeffrey Chang, né le 23 juin 1980 à Washington, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 888 7^{ème} Avenue, 43^{ème} étage, New York, NY 10016, Etats-Unis, en tant que Gérant A;
 - Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B;
 - Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B; et
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2011. Relation: EAC/2011/2576. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

Référence de publication: 2011027322/389.

(110032987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.380.

—
EXTRAIT

En date du 29.03.2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Désignation de Madame Miriam, Teresa, THOMAS, née le 20.04.1973 à Carlow, Irlande, en qualité de gérante classe A de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 29.03.2011 et demeurant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S 3PD;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. Nick Fegan
2. Miriam Thomas
3. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011045850/18.

(110051328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.497.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2011 à 14.00 h

le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman van Leuvenheim, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, à effet rétroactif du 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;

- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le 30 mars 2011.

FIELDS INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011045856/24.

(110051337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Sofco Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 49.172.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December, before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Sofco Groupe S.A, a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at, Burgemeester de Manlaan 2, 4837 BN Breda, The Netherlands and postal address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49.172 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, on October 25, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°51 of February 1, 1995. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°321 of February 12, 2010.

The Meeting is chaired by Ms Vanessa Schmitt, avocat, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxies from the shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- The entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

The proxyholder has requested the notary to state that:

- Confinance International S.à.r.l, in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.179 (the Parent) holds all the shares Sofco Groupe S.A, a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at, Burgemeester de Manlaan 2, 4837 BN Breda, The Netherlands and postal address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49.172 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 25, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°51 of February 1, 1995. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°321 of February 12, 2010;

- the Company's capital is set at one hundred and ninety-eight thousand four hundred euro (EUR 198,400) represented by eight hundred (800) shares in registered form, having a par value of two-hundred and forty-eight euro (EUR 248) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de décembre par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Sofco Groupe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Burgemeester de Manlaan 2, 4837 BN Breda, Pays-Bas et son adresse postale au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.172 (ci-après, la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 51 du 1^{er} février 1995 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 321 du 12 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Me Vanessa Schmitt, Avocat, de résidence à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, de résidence à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée)

Le Bureau étant constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée et de nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant; ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social de la Société, est dûment représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour sans convocations.

Le mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Confinance International S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.179 (la Société Mère) détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Sofco Groupe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Burgemeester de Manlaan 2, 4837 BN Breda, Pays-Bas et son adresse postale au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.172 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 51 du 1^{er} février 1995 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 321 du 12 février 2010;

- le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 198.400), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

- la Société Mère déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné,

- la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;

- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59963. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011026754/123.

(110032383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

FO DBH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 81.822.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2010 que:

- Monsieur Patrick FORET, demeurant à B-1020 Bruxelles, 70, rue de Wand a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée de un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011045859/16.

(110051588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.886.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 mars 2011

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Hugo FROMENT, venu à échéance, n'a par été renouvelé.
2. Le mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Gérard BIRCHEN, venus à échéance, n'a par été renouvelés.
3. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Monsieur Jacques CLAEYS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2034.
7. Monsieur Jacques CLAEYS à été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011045860/29.

(110051485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Grace Lodge Care Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.615.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 mars 2011 que la société Grace Lodge Care Holdings S.à r.l. a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Properties Holding S. à r.l, ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.877.

- Gracewell Properties Holding S. à r.l. détient donc les 500 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011045867/15.

(110051306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Unibail Rodamco SIBV, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 3.846.729,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.938.

WSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.147.

In the year two thousand and ten, on the sixteen day of December,

In front of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Unibail Rodamco SIBV (Unibail Rodamco SIBV in liquidatie for Dutch legal purposes), a société à responsabilité limitée incorporated in The Netherlands and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1017 CG Herengracht 548, Amsterdam, The Netherlands, and its place of effective management at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88 938 (the "Transferor"),

here represented by Mr Alexandre GOBERT, lawyer, in the name and on behalf of the board of managers by virtue of a power of attorney granted by the board of managers by circular resolutions dated 15 December 2010;

and

2) WSM Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.147 (the "Transferee"),

here represented by Mr Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, residing in Schiphol (The Netherlands), acting in the name and on behalf of the board of managers by virtue of a power of attorney granted by the board of managers by circular resolutions dated 15 December 2010.

The said circular resolutions initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary, in accordance with article 308bis-7 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), to enact the following:

WHEREAS:

- The corporate purposes of the Transferor are:

a. to develop, finance and carry out real estate development projects including but not limited to retail shopping centres and other commercial buildings;

b. to acquire, dispose of, create charges over, manage, rent and let real estate for its own account or for the account of others;

c. to prepare or order any study, blueprints, maps, forecasts, budgets, analysis or more generally pre- and post development documents;

d. to participate in, to conduct the management of and to finance other real estate enterprises of any nature whatsoever;

e. to grant guarantees and/or securities in order to facilitate the financing of the activities of an entity in which the company owns, directly or indirectly, an equity interest (a "Subsidiary Entity");

f. to grant or be granted loans, enter into cash management or cash pooling agreement or more generally enter into financial transactions with its Subsidiary Entities and/or its direct or indirect shareholders involving the granting of cash facilities, funds or the like by or to them provided that:

(i) The company shall not take any action, and shall cause each Subsidiary Entity not to take any action, which standing alone and without any other action, would cause any shareholder of the company that qualifies as a real estate investment trust for United States federal income tax purposes to lose its status as such. For the purpose of the preceding sentence, any "action" shall mean the purchase or other acquisition or ownership at any time, either directly or indirectly through one or more Subsidiary Entities, of any of the outstanding voting securities, whether constituting equity or debt, of any corporation, partnership, association, joint-stock company, trust, fund or organized group of persons whether incorporated or not other than such a corporation, partnership, association, joint-stock company, trust, fund or organized group of persons that is properly classified as a partnership for United States federal income tax purposes at all times during the period that such voting securities are held directly or indirectly by the company.

(ii) The company shall use commercially reasonable efforts to operate and to cause each Subsidiary Entity to be operated at all times so that the items of gross income of the company and each such Subsidiary Entity and the composition of the assets of the company and each such Subsidiary Entity will comply with the requirements for qualifying as a real estate investment trust for United States federal income tax purposes.

(iii) The company shall use commercially reasonable efforts to operate the assets of the company and each Subsidiary Entity at all times so as to minimize the extent to which items of gross income of the company and each Subsidiary Entity will be treated as unrelated business taxable income for United States federal income tax purposes to any direct or indirect shareholder that is subject to taxation in the United States.

-The corporate purposes of the Transferee is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company. The company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- On the date of this agreement, the general meetings of shareholders of the Transferor and of the Transferee have requested the undersigned notary to enact that they have decided to approve the transfer plan dated 10 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 November 2010, number 2459 (the "Transfer Plan") pursuant to which the Transferor will transfer part of its share portfolio, the claims and the liabilities linked thereto (the "Professional Assets") to the Transferee (the "Transfer").

- According to article 308bis-7 of the Law and following the approval of the Transfer by the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferor and of the Transferee, the parties to the Transfer have decided to enter into the present transfer agreement (the "Transfer Agreement") in order to set out the conditions of the Transfer.

CONSEQUENTLY, THE PARTIES HAVE AGREED UPON THE FOLLOWING:

This Transfer Agreement is established in accordance with articles 308bis-6 to 308bis-14 of the Law.

A. Assets and Liabilities to be transferred

In accordance with article 308bis-8 (2) of the Law, an inventory clearly listing the assets and liabilities to be transferred has been drawn as of 31 October 2010.

The Professional Assets to be transferred to the Transferee are listed below:

A) Assets:

- thirty-two thousand (32,000) shares, having a par value of five hundred Poland Zlotych (PLN 500.-) each of Wilenska Station Shopping Mall, a polish company having its registered office at Ul. Targowa 72 - 03-734 Warsaw – Poland, registered with the national court register (KRS) under number 0000031851;

- a claim on the company Wilenska Centrum Handlowe registered into the interim balance sheet of Unibail Rodamco SIBV as at 31 October 2010 under accounting reference 274S3208.

B) Liabilities:

- None

B. Total value of the assets and Liabilities of the Professional Assets

In accordance with article 308bis-8 paragraph 2 c), the total value of the assets and liabilities to be transferred is set up as follows:

- Total value of the assets to be transferred: one hundred four million three hundred one thousand euro (EUR 104,301,000.-).

- Total value of the liabilities to be transferred: zero euro (EUR 0.-).

Consequently, the inventory of the assets and liabilities to be transferred shows, in accordance with article 308bis-8 paragraph 3 of the Law, an excess of assets of an amount of one hundred four million three hundred one thousand euro (EUR 104,301,000.-).

C. Consideration for the Transfer

In consideration for the transfer of the Professional Assets the Transferee will issue in favour of the Transferor, with share premium, ten thousand (10,000) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, for a total amount of one hundred four million three hundred one thousand euro (EUR 104,301,000.-).

The newly issued shares will be registered shares and will provide the Transferor with the same rights and obligations than the existing shares issued by the Transferee.

D. Date of the Transfer

In accordance with the provisions of article 308bis-12 of the Law, the effective date of the transfer (hereafter the "Effective Date") will be the date on which the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferee and the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferor approve the transfer of Professional Assets, i.e., 16 December 2010.

E. Consequences of the Transfer

As at the Effective Date, according to the provisions of article 308bis-6 and following of the Law, the Transferor will transfer the Professional Assets to the Transferee. All rights and obligations of the Professional Assets will be taken over by the Transferee and the Transferee will assume all the liabilities and payment obligations of the Professional Assets as its own.

From an accounting standpoint, the transfer of the Professional Assets will be considered to have been completed by the Effective Date.

F. Conditions of the Transfer

The Transfer will take place provided that the following requirements are met:

a) the Transferee shall acquire the Professionals Assets in their current state, i.e. in the condition which they are in on the Effective Date. The Transferee shall have no right of recourse against the Transferor or its shareholders in connection with the Transfer of Professional Assets.

b) from the Effective Date the Transferee shall pay all ordinary and extraordinary taxes, contributions, duties, insurance premiums and other premiums, annuities and royalties to which it shall be liable resulting from the ownership of the Professionals Assets, regardless of the period during which the liability arose, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law.

c) from the Effective Date the Transferee shall assume all obligations transferred from the Transferor in the condition in which the said obligations exist on the Effective Date, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law.

d) from the Effective Date the Transferee shall assume all the liabilities being part of the Professional Assets and shall pay the interest and principal on all debts and obligations of any kind owed by the Transferor, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law.

e) from the Effective Date the Transferee shall take all steps that are required or necessary to enforce the transfer of the Professional Assets.

f) the Transferor shall guarantee that no post-inventory event impacted inventory value and that the said inventory value is still positive.

g) all interests accrued on the Professional Assets prior to the Effective Date will not be part of the transfer.

G. Particular advantages

Neither the shareholders of the Transferor nor the shareholders of the Transferee shall be granted special rights and there are no holders of securities other than the shareholders holding shares of the Transferee and the Transferor.

No particular advantages will be granted to the managers nor to the auditors of the two companies in relation and as a consequence of the Transfer.

Without prejudice to the above, all assets and liabilities as of 31 October 2010 not being part of the Professional Assets and not further described in the Transfer Plan shall remain with the Transferor.

H. Governing law and jurisdiction

This Transfer Agreement shall be governed by, and construed in accordance with, the laws of Luxembourg. Any disputes in connection with this Transfer Agreement shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of this Transfer Agreement and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Transferor and the Transferee pursuant to Law, and that the present Transfer Agreement is in accordance with the Law.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holders of each of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holders and in the event of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After having been read to the proxy holders of each of the above appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize décembre,

pardevant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg:

Ont comparu

1) Unibail Rodamco SIBV (Unibail Rodamco SIBV in liquidatie pour les besoins légaux néerlandais), une société à responsabilité limitée constituée aux Pays-Bas et existante valablement sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1017 CG Herengracht 548, Amsterdam, Pays-Bas, ayant son administration centrale au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 938, (le "Cédant"),

ici représentée par Maître Alexandre GOBERT, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par le conseil de gérance du Cédant, par résolutions circulaires en date du 15 décembre 2010,

et

2) WSM Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 147 (le "Cessionnaire"),

ici représentée par Monsieur Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, demeurant à Schiphol (Pays-Bas), agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par le conseil de gérance du Cédant, par résolutions circulaires en date du 15 décembre 2010.

Lesdites résolutions circulaires, après avoir été paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, ès qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant, conformément à l'article 308bis-7 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), d'acter ce qui suit:

ATTENDU QUE:

- L'objet social du Cédant est:

a. la promotion, le financement et la réalisation de projets immobiliers, dont, entre autres, des centres commerciaux de détail et autres bâtiments à usage commercial;

b. l'acquisition, l'aliénation, le nantissement, la gestion et la location d'immeubles pour son compte ou pour le compte d'autrui;

c. la préparation et la commande de toutes études, plans, cartes, prévisions, budgets, analyses ou, de manière plus générale, tous documents précédant et suivant la promotion immobilière;

d. la participation, le conseil de gérance de la gestion et le financement d'autres entreprises immobilières de quelque nature que ce soit;

e. l'octroi de garanties et/ou la fourniture de sûretés pour rendre possible le financement des activités d'une entité, dans laquelle la société, soit de manière directe, soit de manière indirecte, détient un intérêt matériel (ci-après désignée: "filiale");

f. octroyer ou se voir octroyer des prêts, conclure un accord de gestion centralisée de la trésorerie ou "cash pooling" ou conclure plus généralement des transactions financières avec ses Filiales et /ou ses associés directs ou indirects comprenant l'octroi des facilités de crédit, fonds ou autres facilités similaires, étant entendu que:

(i) la société ne prendra aucune action et s'assurera qu'aucune filiale ne prenne d'action qui, en elle-même et sans le concours d'aucune autre mesure, entraînerait pour tout associé de la société qualifié en tant que fiduciaire de placement immobilier ("real estate investment fund") aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis, la perte de ce statut.

Pour l'application de ce qui est exposé dans la phrase précédente, le terme "action" signifiera l'achat ou toute autre obtention de propriété à tout moment, directement ou indirectement par le biais d'une ou de plusieurs Filiales, de toutes valeurs mobilières assorties du droit de vote en circulation, qu'il s'agisse de participations au capital ou d'instruments de dette, de toute société de capitaux, toute société de personnes, toute association, toute société par actions à responsabilité illimitée, toute fiducie, tout fonds ou tout groupement organisé de personnes qui a, pendant la période au cours de laquelle ces valeurs mobilières assorties d'un droit de vote ont été détenues directement ou indirectement par la société, à tout moment été légitimement classifié entant que société de personnes tel que visé par loi fédérale des États-Unis sur l'impôt sur les revenus.

(ii) la société mettra en oeuvre tous les moyens commerciaux raisonnables pour gérer ou le cas échéant faire gérer à tout moment les filiales de telle sorte que les éléments du revenu brut de la société et de chacune des filiales, ainsi que la composition des actifs de la société et de chacune des filiales répondent aux critères de la qualification de fiducie de placement immobilier ("real estate investment trust") tel que visé par la loi fédérale des États-Unis sur l'impôt sur les revenus.

(iii) la société mettra en oeuvre tous les moyens commerciaux raisonnables pour gérer ses actifs ou le cas échéant les actifs de chacune des filiales de manière à minimiser la mesure dans laquelle les éléments du revenu brut de la société et de chacune des filiales seront traités comme revenu commercial imposable ("unrelated business taxable income"), tel que visé par la loi fédérale des États-Unis sur l'impôt sur les revenus de tout associé direct ou indirect qui relève du régime fiscal des États-Unis."

- L'objet social du Cessionnaire est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- A la date du présent contrat, les assemblées générales des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles ont décidé d'approuver le projet de transfert daté du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 novembre 2010, numéro 2459 (le "Projet de Transfert") en vertu duquel le Cédant transférera une partie de son portefeuille de participations, et les créances et dettes liées (les "Actifs Professionnels") au Cessionnaire (le "Transfert").

- Conformément à l'article 308bis-7 de la Loi et suite à l'approbation du Transfert par les assemblées générales des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire, les participants au Transfert décident de conclure par écrit le présent contrat de transfert (le «Contrat de Transfert») afin de fixer les conditions du Transfert.

PAR CONSEQUENT, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT:

Ce Contrat de Transfert est établi conformément aux articles 308bis-6 à 308bis-14 de la Loi.

A. Éléments d'actifs et de passifs à transférer

Conformément à l'article 308bis-8 (2) de la Loi, un inventaire désignant clairement les éléments du patrimoine actif et passif qui seront transférés a été établi le 31 octobre 2010. Les Actifs Professionnels qui seront transférés au Cessionnaire sont listés ci-dessous:

A) Actifs:

- trente-deux mille (32.000) actions, ayant une valeur nominale de cinq cents Zloty polonais (PLN 500,-) chacune, de Wilenska Station Shopping Mall, une société polonaise ayant son siège social à Ul. Targowa 72 - 03-734 Varsovie – Pologne, inscrite auprès du registre national juridique (KRS) sous le numéro 0000031851;

- une créance envers Wilenska Centrum Handlowe inscrite dans la balance intérimaire des comptes de Unibail Rodamco SIBV au 31 octobre 2010 sous la référence 274S3208.

Passifs:

- Aucun.

B. Valeur totale des éléments actifs et passifs du Patrimoine Professionnel

Conformément à l'article 308bis-8 alinéa 2 c), la valeur totale des actifs et des passifs transférés est établie comme suit:

- Valeur totale des actifs à transférer: cent quatre millions trois cent un mille euros (EUR 104.301.000,-);

- Valeur totale des passifs à transférer: zero euro (EUR 0,-).

L'inventaire des actifs et passifs transférés présente donc, conformément à l'article 308bis-8 alinéa 3 de la Loi, un excédent d'actifs d'un montant de cent quatre millions trois cent un mille euros (EUR 104.301.000,-).

C. Rémunération du Transfert

En contrepartie du transfert des Actifs Professionnels le Cessionnaire émettra, avec prime d'émission, en faveur du Cédant, (10.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros chacune (EUR 125,-), pour un montant total de cent quatre millions trois cent un mille euros (EUR 104.301.000,-).

Les parts sociales nouvellement émises seront nominatives et auront les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes émises par le Cessionnaire.

D. Date du Transfert

Conformément aux dispositions de l'article 308bis-12 de la Loi, la date effective du transfert (ci-après la "Date Effective") sera la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire des associés du Cessionnaire et l'assemblée générale extraordinaire des associés du Cédant approuveront le transfert des Actifs Professionnels, c'est-à-dire le 16 décembre 2010.

E. Effets du Transfert

A la Date Effective, et conformément aux articles 308bis-6 et suivants de la Loi, le Cédant transférera au Cessionnaire les Actifs Professionnels. Tous les droits et obligations relatifs aux Actifs Professionnels seront repris par le Cessionnaire et le Cessionnaire assumera le paiement de toutes les dettes et obligations relatives aux Actifs Professionnels.

D'un point de vue comptable, le transfert des Actifs Professionnels sera considéré comme accompli à la Date Effective.

F. Conditions du Transfert

Le Transfert sera réalisé sous réserve des conditions suivantes:

a) le Cessionnaire devra acquérir les Actifs Professionnels "dans leur état", c'est-à-dire dans l'état dans lequel ils se trouvent à la Date Effective. Le Cessionnaire n'aura aucun droit de recours contre le Cédant ou ses associés pour quelque motif relatif au transfert des Actifs Professionnels.

b) à partir de la Date Effective le Cessionnaire devra payer toutes les taxes, contributions, impôts, droits, primes d'assurances et autres primes, annuités et droits d'auteur, ordinaires ou extraordinaires, qui seront dus en vertu de la propriété des Actifs Professionnels, quelle que soit la période au cours de laquelle intervient la dette, sans déroger aux dispositions de l'article 308bis-11 de la Loi.

c) à partir de la Date Effective le Cessionnaire devra assumer toutes les obligations transférées par le Cédant dans l'état dans lequel ces obligations existent à la Date Effective, sans déroger aux dispositions l'article 308bis-11 de la Loi.

d) à partir de la Date Effective le Cessionnaire devra assumer tout le passif partie des Actifs Professionnels et devra payer les intérêts et le principal de toutes les dettes et obligations de toute nature dues par le Cédant relatives aux Actifs Professionnels, et ce sans déroger aux provisions de l'article 308bis-11 de la Loi.

e) à partir de la Date Effective le Cessionnaire procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet au transfert des Actifs Professionnels.

f) le Cédant devra garantir qu'aucun évènement après la date d'inventaire n'a impacté la valeur d'inventaire et que celle-ci présente toujours positive.

g) tous les intérêts courus sur les Actifs Professionnels avant la Date Effective ne feront pas partie du transfert.

G. Avantages particuliers

Ni les actionnaires du Cédant, ni les actionnaires du Cessionnaire ne jouiront de droits spéciaux et il n'existe pas d'autres détenteurs de titres que les actionnaires du Cessionnaire et du Cédant.

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux gérants, ni aux commissaires aux comptes des deux sociétés relativement et en conséquence du Transfert. Sans préjudice des stipulations ci-dessus, tout les actifs et passifs au 31 octobre 2010 ne faisant pas parties des Actifs Professionnels et ne faisant pas l'objet de précisions supplémentaires dans le Projet de Transfert resteront alloués au Cédant.

H. Droit applicable et Compétence juridictionnelle

Ce Contrat de Transfert est régi, et sera interprété conformément au droit luxembourgeois. Tout litige en relation avec le Contrat de Transfert sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité de ce Contrat de Transfert, de tous actes, documents et formalités incombant au Cédant et au Cessionnaire en vertu de la Loi et la conformité à la Loi du présent Contrat de Transfert.

Fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, R. VOGELAAR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16555. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011026789/317.

(110032176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Helarb C.C.N. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.605.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044344/15.

(110050415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Helarb Investments Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.087.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044345/15.

(110050413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Immo ARA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.972.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN, indépendant, né à Melaje (Yougoslavie) le 20 janvier 1964 (matricule 1964 01 20 315), demeurant à L-9543 Wiltz, 60, route de Noertrange;
2. Monsieur Edis DRAGULOVCANIN, promoteur, né à Novi Pazar en Yougoslavie le 15 novembre 1987 (matricule 1987 01 15 078), demeurant à L-9543 Wiltz, 60, route de Noertrange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «IMMO ARA Sàrl».

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'acquisition, la cession et la location de tous biens immobiliers. D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN, préqualifié, quatre-vingt parts sociales	80
2) par Monsieur Edis DRAGULOVCANIN, préqualifié, vingt parts sociales	<u>20</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Edis DRAGULOVCANIN, prénommé, gérant technique.

Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN, prénommé, gérant administratif.

- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DRAGULOVCANIN, E. DRAGULOVCANIN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2011. DIE/2011/1529. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 17 février 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011027795/106.

(110031155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

MGJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

—
EXTRAITS

En date du 31 mars 2011, Macquarie Capital Group Limited, a été nommé en tant que nouvel actionnaire de la Société.

En date du 31 mars 2011, Macquarie Bank Limited a transféré 500 parts à Macquarie Capital Group Limited ayant son siège social au Level 9,1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2011045945/16.

(110051579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Mawa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.158.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2011 à 11:30 hrs

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur KLEIN Marco, demeurant à L-8077 Bertrange; 96 rue de Luxembourg au poste de gérant technique à partir du 28 février 2011.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011045944/13.

(110051805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Vortex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 100.789.

—
L'an deux mille dix, le vingt neuf décembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Vortex S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.789, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte du notaire sousigné en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 727 du 14 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 février 2005 et publié au Mémorial C numéro 737 le 25 juillet 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que Oval S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch», Rue de Hellange, (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 958 du 29 septembre 2005, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également la «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2530 du 22 novembre 2010, modifié par acte du 18 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenu l'actionnaire unique de la Société Absorbée en vertu d'un contrat de cession daté du 15 novembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010, modifié par acte du 18 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à (i) deux administrateurs de la société Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peterelchen, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conjointement, et (ii) un administrateur de la société Olos Management S.A., précitée, agissant conjointement avec soit Monsieur Daniel Gillard, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, soit Monsieur Marc Streibel, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à 1.300,- EUR.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2011. Relation GRE/2011/172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026776/97.

(110031865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} septembre 2008, entre la Société Anonyme MIRON S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 16 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo TUBIA / Stefano De Meo

Référence de publication: 2011045946/15.

(110051712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Müller Freßnapf GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 52, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 68.372.

Am 04.03.2011 haben die Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6776 Grevenmacher, 2 route Nationale nach L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten verlegt und zwar ab dem 01.04.2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01.04.2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011045950/14.

(110051623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Anja LAKOUDI (the Attorney), private employee, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

acting as the representative and member of the board of directors (the Board) of ECEF-IHV SA, a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.146.903 and qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated on March 22nd, 2004 relating to securitisation, as amended (the Company) and within the limits of article 5 of the articles of incorporation of the Company (the Articles),

pursuant to the written resolutions of the Board dated June 28, 2010 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions signed *in varietur* by the Attorney and the notary public, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Attorney requested the notary public to record the following statements:

1. The Company was incorporated on June 19th, 2009 pursuant to a notarial deed which is published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) N° 1408 of July 21st, 2009 on page 67548. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed dated March, 23, 2010, published in the Official Gazette N° 972 of May 5, 2010.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

"The subscribed share capital is set at EUR 31,002 (thirty-one thousand and two euro) consisting of 31,002 (thirty-one thousand and two) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

The subscribed share capital of the Company may be increased by way of an authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 31,100 (thirty one thousand one hundred euro) and the Board is authorised to issue, within the limits of the authorised share capital, 100 (one hundred) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each. The Board has the power and authority to effectuate such increase of the share capital within a period of five years starting on 17 June 2009 and expiring on 16 June 2014. The Board may at its discretion determine the share premium that needs to be paid in connection with the subscription to the shares issued under the authorised share capital.

After the increase of the share capital within the limits of the authorised share capital, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect such increase. The Board shall take or authorise any person to take any steps in connection with the consummation and publication of such amendment.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), the Board has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the above period of five years."

3. The Board, in the Resolutions, resolved inter alia:

Resolutions dated June 28, 2010 (...)

(ii) to ratify the agreement between the Company and European Clean Energy Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), to increase the subscribed share capital of the Company by EUR 1 (one Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 31,002 (thirty-one thousand and two euros) to EUR 31,003 (thirty-one thousand and three euros) by the issue of one ordinary share having a par value of EUR 1;

(iii) to acknowledge the receipt on June 14, 2010 from the Sole Shareholder of the subscription price, of EUR 5,200,000.- (five million two hundred thousand euros) which is composed of: (i) EUR 1 (one euro) to be allocated to the share capital; (ii) EUR 0.10 (ten cents) to be allocated to the legal reserve; and (iii) EUR 5,199,998.90 (five million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight euros and ninety cents) to be allocated to the share premium;

(iv) to empower each member of the board of directors of the Company to have the increase of the share capital, the payment to the legal reserve and to the share premium recorded in front of a notary public.

By the present the appearing person states that the Sole Shareholder declared on June 25, 2010 to subscribe for one (1) new share and that the capital of the Company has been increased by EUR 1 (one Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 31,002 (thirty-one thousand and two euros) to EUR 31,003 (thirty-one thousand and three euros) and acknowledges the receipt on June 14, 2010 from the Sole Shareholder of the subscription price, of EUR 5,200,000.- which is composed of: (i) EUR 1 to be allocated to the share capital; (ii) EUR 0.10 to be allocated to the legal reserve; and (iii) EUR 5,199,998.90 to be allocated to the share premium.

Proof of the payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the share capital increase of the Company, article 5 of the Articles is amended in order to reflect the above item and so that it reads henceforth as follows: "

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,003 (thirtyone thousand and three euro) consisting of 31,003 (thirty one thousand and three) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

The subscribed share capital of the Company may be increased by way of an authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 31,100 (thirty one thousand one hundred euro) and the Board is authorised to issue, within the limits of the authorised share capital, 100 (one hundred) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each. The Board has the power and authority to effectuate such increase of the share capital within a period of five years starting on 17 June 2009 and expiring on 16 June 2014. The Board may at its discretion determine the share premium that needs to be paid in connection with the subscription to the shares issued under the authorised share capital.

After the increase of the share capital within the limits of the authorised share capital, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect such increase. The Board shall take or authorise any person to take any steps in connection with the consummation and publication of such amendment.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), the Board has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the above period of five years."

Estimation of Costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary public who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same Attorney and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the Attorney, known to the notary public by his name, first name, civil status and residence, the said Attorney signed together with the notary public the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCXK, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mme Anja LAKOUDI (la Mandataire), employée privée, avec adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg ,

agissant comme représentant et membre du conseil d'administration (le Conseil d'Administration), dans les limites de l'article 5 des statuts (les Statuts) de ECEFIHV SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.146.903, ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Société),

en vertu des résolutions du Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2009 et du 2 mars 2010 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions signée ne varietur par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La Mandataire, en vertu des Résolutions, a requis le notaire d'acter de ce qui suit:

1. La Société a été constituée en date du 19 juin 2009 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 21 juillet 2009 à la page 67548 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 23 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 8 mai 2010.

2. L'article 5 des Statuts stipule:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.002 (trente et un mille deux euros) représenté par 31.002 (trente et un mille deux) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté au moyen de la technique du capital autorisé. Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 31.100 (trente et un mille cent euros), et le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, dans les limites du capital social autorisé, 100 (cent) actions sous forme nominative à une valeur au pair de EUR 1 (un euro) chacune. Le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de procéder à une telle augmentation du capital durant une période de cinq ans en ce compris du 17 juin 2009 au 16 juin 2014. Le Conseil d'Administration peut déterminer à sa discrétion la prime d'émission devant être payée en relation avec la souscription aux actions nouvellement émises et couvertes par le capital autorisé.

Suite à l'augmentation du capital social dans les limites de la technique du capital social autorisé, le premier paragraphe de cet article 5 est à amender de manière à refléter une telle augmentation. Le Conseil d'Administration va faire ou autoriser toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation et de la publication d'un tel amendement.

En vertu de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915), le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de renoncer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants durant la période susmentionnée de cinq ans."

3. Le Conseil d'Administration, dans les Résolutions, a résolu ce qui suit:

Résolutions du 28 juin 2010

(...)

(ii) de ratifier l'accord entre la Société et European Clean EnergyFund, L.P., une société en commandite simple (limited partnership), ayant son siège social à 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, Royaume-Uni, étant l'actionnaire unique de ECEFIHV SA (ci-après l'Actionnaire Unique), d'augmenter le capital social souscrit de la Société de EUR 1.-(un euro) de sorte qu'il soit augmenté de son montant actuel de EUR 31.002 (trente-et-un mille deux euros) à EUR 31.003 (trente-et-un mille et trois euros) par l'émission d'une action ordinaire de valeur nominale de EUR 1 (une euro);

(iii) d'accepter la réception en date du 14 juin 2010 du prix de souscription versé par l'Actionnaire Unique d'un montant de EUR 5.200.000,00 (cinq millions deux cent mille euros) qui consiste en: (i) EUR 1 (un euro) à être affecté au capital

social; (ii) EUR 0,10 (dix cents) à être affecté à la réserve légale; et (iii) EUR 5.199.998,90 (cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents) à être affecté à la prime d'émission;

(iv) de donner pouvoir à tout administrateur de la Société en vue faire constater par devant notaire l'augmentation de capital, l'affectation à la réserve légale et à la prime d'émission.

Par les présentes la comparante fait constater que l'Actionnaire Unique a déclaré le 25 juin 2010 de souscrire une action nouvelle et que le capital souscrit de la Société a été augmenté à concurrence de EUR 1 (un euro) de sorte pour être porté de EUR 31.002 (trente et un mille deux euros) à EUR 31.003 (trente-et-un mille trois euros) et constate la réception en date du 14 juin 2010 du prix de souscription versé par l'Actionnaire Unique d'un montant de EUR 5.200.000,00 qui consiste en: (i) EUR 1 à être affecté au capital social; (ii) EUR 0,10 à être affecté à la réserve légale; et (iii) EUR 5.199.998,90 à être affecté à la prime d'émission.

La preuve du paiement a été rapporté au notaire soussigné, qui le constate expressément.

4. En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'article 5 des Statuts est modifié de telle manière à avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.003 (trente et un mille trois euros) représenté par 31.003 (trente-et-un mille trois) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté au moyen de la technique du capital autorisé. Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 31.100 (trente et un mille cent euros), et le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, dans les limites du capital social autorisé, 100 (cent) actions sous forme nominative à une valeur au pair de EUR 1 (un euro) chacune. Le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de procéder à une telle augmentation du capital durant une période de cinq ans en ce compris du 17 juin 2009 au 16 juin 2014. Le Conseil d'Administration peut déterminer à sa discrétion la prime d'émission devant être payée en relation avec la souscription aux actions nouvellement émises et couvertes par le capital autorisé.

Suite à l'augmentation du capital social dans les limites de la technique du capital social autorisé, le premier paragraphe de cet article 5 est à amender de manière à refléter une telle augmentation. Le Conseil d'Administration va faire ou autoriser toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation et de la publication d'un tel amendement.

En vertu de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915), le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de renoncer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants durant la période susmentionnée de cinq ans."

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.500.-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au Mandataire, le Mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. LAKOUDI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. Relation: LAC/2011/8032. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027421/185.

(110033483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Müller Reitsport G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 139.302.

Am 04.03.2011 haben die Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6776 Grevenmacher, 2 route Nationale nach L- 6776 Grevenmacher, 5, an de Längten verlegt und zwar ab dem 01.04.2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01.04.2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011045951/14.

(110051868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Keythong International Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.965.

Par la présente je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet à ce jour.

Howald, le 10 mars 2010.

Marie-Anne Bos.

Référence de publication: 2011045899/9.

(110051798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December,

before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ETIMINE S.A.", with registered office at 202 Zone Industrielle Scheleck II, L-3225 Bettembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 21.179, incorporated pursuant to a \ notarial deed dated 12 January 1984, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 44 of 16 February 1984.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1497 of 17 June 2008.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marina Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of eight million seven hundred fifty thousand euro (EUR 8,750,000) so as to raise it from its current amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) divided into twenty-five thousand (25,000) class A shares and twenty-five thousand (25,000) class B shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each up to ten million euro (EUR 10,000,000) without issuing new shares and by increasing the nominal value of the existing shares from currently twenty-five euro (EUR 25) each up to two hundred euro (EUR 200) each. Payment by incorporation of free reserves.

2. Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

3. Amendment of article 12 of the articles of incorporation so as to give it the following wording:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of any two directors of the company or by the sole signature of the managing-director of the company."

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company through the incorporation of free reserves of the Company by an amount of eight million seven hundred fifty thousand euro (EUR 8,750,000) so as to raise it from its current amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) divided into twenty-five thousand (25,000) class A shares and twenty-five thousand (25,000) class B shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each up to ten million euro (EUR 10,000,000) without issuing new shares but by increasing the nominal value of the existing shares from currently twenty-five euro (EUR 25) each up to two hundred euro (EUR 200) each.

The reality of the free reserves has been proved to the undersigned notary by audited accounts as at 31 December 2009 and by a certificate signed by two directors of the Company issued on 20 December 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at ten million euro (EUR 10,000,000) represented by twenty-five thousand (25,000) class A shares and twenty-five thousand (25,000) class B shares with a nominal value of two hundred euro (EUR 200) each."

Third resolution:

The general meeting decides to amend article 12 of the articles of incorporation so as to give it the following wording:

" **Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of any two directors of the company or by the sole signature of the managing-director of the company."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand eight hundred euro (EUR 4,800).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ETIMINE S.A." (la «Société»), avec siège social à 202 Zone Industrielle Scheleck II, L-3225 Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.179, constituée suivant acte notarié du 12 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 44 du 16 février 1984.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1497 du 17 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 8.750.000) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie A et vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale

de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes de leur valeur actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25) à deux cents euros (EUR 200), par incorporation de réserves libres.

2. Modification subséquente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances (y compris la gestion journalière), par la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou par la signature unique de l'administrateur-délégué de la société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves libres à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 8.750.000) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie A et vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes de leur valeur actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25) à deux cents euros (EUR 200) chacune.

La réalité des réserves a été prouvée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2009 et par un certificat signé par deux administrateurs de la Société émis en date du 20 décembre 2010.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie A et vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances (y compris la gestion journalière), par la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou par la signature unique de l'administrateur-délégué de la société.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, M. MULLER, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58875. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011026827/153.

(110030815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Lamyl International Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 10.103.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2011 que les personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Monsieur Michele CANEPA et Monsieur Riccardo MORALDI démissionnaire :

Monsieur Detlef XHONNEUX, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique) , conseiller fiscal et demeurant professionnellement à Luxembourg, 1 rue de Steinfeld , L-8371 HOBCEID.

Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon (Belgique) Expert Comptable et demeurant professionnellement à Luxembourg, 1 rue de Steinfeld , L-8371 HOBCEID.

COMMISSAIRE

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION SARL , ayant son siège social au 15 rue des Carrefours L-8124 BRIDEL à été élu en remplacement de Monsieur Nicola GALEANI D'AGLIANO, demeurant au 13 Avenue des Castelans MC – Monaco,

SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg .

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027544/22.

(110033683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

UrAsia Energy Holdings Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.314.

Extract of the written resolutions taken by the sole shareholder of the Company on March 28, 2011:

Mr. Cédric CARNOYE has resigned from his position of type A manager of the Company with effective date on March 28, 2011.

It is proposed to appoint Ms. Adela M. IANCU, born on December 8, 1983 in Ploiesti, Romania, residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as type A manager of the Company with effective date on March 28, 2011 for an undetermined duration in replacement of Cédric CARNOYE.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Adela M. IANCU as type A manager of the Company;
- Hugo FROMENT as type A manager of the Company;
- Steven DALE MAGNUSON as type B of the Company; and
- Robin MERRIFIELD as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 28 mars 2011:

M. Cédric CARNOYE a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 28 mars 2011.

Il est proposé de nommer Madame Adela M. IANCU, née le 8 décembre 1983 à Ploiesti, Roumanie, résidant au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de type A de la Société avec effet au 28 mars 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de M. Cédric CARNOYE.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Adela M. IANCU comme gérant de type A de la Société;
- Hugo FROMENT comme gérant de type A de la Société;
- Steven DALE MAGNUSON comme gérant de type B de la Société; et
- Robin MERRIFIELD comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011046051/32.

(110051911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Hypercenter Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.372.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HYPERCENTER HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 79.372, incorporated pursuant a notarial deed dated 8 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 July 2001, number 498 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1417 on 1 October 2002.

The meeting was opened at 9.15 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of two liquidators and determination of their powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to appoint as liquidators Dr Johannes BURGER, lawyer, professionally residing at Heiligkreuz 6, PO Box 484, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein and Dr Norbert SEEGER, lawyer, professionally residing at Am Schrägen, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

The liquidators have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

They may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

They may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

They may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the same is there upon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office on the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HYPERCENTER HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.372, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 3 juillet 2001 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1417 du 1 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la Société.
- 2) Nomination de deux liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences; cette liste de présences, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateurs le Dr Johannes BURGER, avocat, demeurant professionnellement à Heiligkreuz 6, PO Box 484, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein et le Dr Norbert SEEGER, avocat, demeurant professionnellement à Am Schrägen, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59887. Reçu douze euros €12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011026846/123.

(110030813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Equal-Plus S.A., Société Anonyme,
(anc. Alternative Business Solution S.A.).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 87.196.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 02.02.2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028589/12.

(110034904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

P.R.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 décembre 2010:

1. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

2. L'échéance des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur:

- Monsieur Claudio PETRASSI, né le 05.08.1954 à Rome (Italie), demeurant à I-00100 Rome, Via Prassilla, 120, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Roberto PETRASSI, né le 02.02.1933 à Rome (Italie), demeurant à I-00100 Rome, Via Licoforne, 37, Administrateur;

- Madame Fiammetta PETRASSI, née le 13.10.1962 à Rome (Italie), demeurant à I-00100 Rome, Via Prassilla, 120, Administrateur;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013.

L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire:

- la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

P.R.C. HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011045973/27.

(110051851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.